



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Infirmiers en pratique avancée

Question écrite n° 15199

Texte de la question

M. Charles Sizenstuhel interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet de « la pratique avancée » pour les infirmières et auxiliaires médicaux. L'instauration de ce nouveau statut participe à la refondation du système de santé français. Ce nouveau maillon de l'offre de soins doit permettre de mieux lutter contre les déserts médicaux et d'améliorer l'accès aux soins pour les concitoyens. M. le député souhaite obtenir des précisions sur l'état d'avancement de ce dispositif ainsi que sur le nombre d'infirmiers en pratique avancée aujourd'hui déployés sur le territoire national. Il s'interroge également sur les modalités de coordination entre les « infirmiers en pratique avancée » et les autres acteurs de santé des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Charles Sizenstuhel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15199

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 956

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)